

Durant l'année financière 1956-1957, le gouvernement libéral a accordé un peu plus de 17 millions de dollars en subventions conditionnelles à la Colombie-Britannique. Pour l'année en cours, le gouvernement actuel versera, lui, plus de 70 millions. Les versements au titre de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, des pensions aux aveugles et aux infirmes, des allocations aux anciens combattants, des subventions pour la construction d'hôpitaux, de l'assurance-chômage, de l'assistance-vieillesse, etc., atteignaient 137 millions de dollars en 1956-1957, alors qu'en 1960-1961, ils s'élevaient à 245 millions, dont 22.5 millions ont été remis à la Colombie-Britannique dans le cadre du programme d'assurance-hospitalisation. Avant 1961, on avait versé à la Colombie-Britannique un peu plus de 33 millions de dollars pour l'assurance-hospitalisation, et les prévisions au même chapitre de dépenses, pour 1961, représentent 26.4 millions.

Avant la fin de l'année financière 1962, la Colombie-Britannique aura donc reçu plus de 82 millions pour les services hospitaliers. Nous étions déjà assujétis à une taxe de vente de 5 p. 100, dont 2 p. 100 pour les services hospitaliers. Lorsque le gouvernement fédéral eut convenu d'assurer la moitié des frais des services hospitaliers, le premier ministre de la Colombie-Britannique a annoncé que les versements au titre de l'assurance-hospitalisation grevaient la province d'un déficit, et que la participation du gouvernement fédéral servirait à contrebalancer ce déficit. Eh bien, ce déficit est maintenant bien compensé. Cependant, on n'a pas réduit la taxe de vente, et les fonds que fournit le gouvernement fédéral pour défrayer, en partie, le coût de l'assurance-hospitalisation en Colombie-Britannique sont portés au compte du revenu consolidé, pour servir à toutes fins qu'envisagerait le gouvernement provincial. Je me demande combien de contribuables de Vancouver savent que le gouvernement a remboursé, chaque année, au gouvernement provincial, à titre de subvention spéciale, la moitié des impôts prélevés sur la *B.C. Electric Company*.

Nous avons doublé la subvention par étudiant aux universités. Nous avons relevé les subventions destinées à la construction d'hôpitaux. Nous avons institué une subvention à la construction maritime afin de venir en aide à cette industrie—mesure de grande importance pour notre côte occidentale. Nous avons relevé le capital de la banque pour le développement industriel en le faisant passer à 400 millions de dollars, pour mettre cet argent à la disposition de la petite entreprise sous forme de prêts. Nous avons empêché l'augmentation du tarif-marchandises en consentant des subventions qui représenteront

[M. Broome.]

plus particulièrement une aide pour la Colombie-Britannique et les provinces Maritimes.

Toutes ces mesures, ainsi que bon nombre d'autres que je n'ai pas citées, visaient à encourager l'économie canadienne, à augmenter la puissance d'achat ainsi que les exportations, tout en accélérant la mise en valeur de nos ressources nationales. Nous avons lutté contre le chômage et le marasme économique qu'avait entraînés une de ces récessions typiques qu'on constate en Amérique du Nord.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le discours du trône se distingue par ce qu'il omet plutôt que par ce qu'il contient. Il ne fait que toucher les grands problèmes de l'heure et ne propose pas grand-chose pour remettre le Canada sur la bonne voie.

C'est à peine s'il s'arrête, par exemple, aux éléments essentiels au progrès: le commerce, l'industrie et l'immigration. Ceux qui l'ont rédigé ne comprennent pas qu'il importe de préciser sans tarder une ligne de conduite canadienne en matière de défense. Bien des observateurs sérieux partagent cet avis. Ainsi, dans son numéro du 20 janvier 1962, le *Globe and Mail* publie un article de fond intitulé: «Un son de trompette mal assuré» qui est ainsi conçu:

La plupart des Canadiens s'attendaient cette semaine à ce que le discours du trône qui ouvre vraisemblablement la dernière session de la législature actuelle, soit un éclatant manifeste électoral. Il n'a été rien de tel. C'est loin d'être une sonnerie de trompette. En réalité, le gouvernement, qui devra bientôt faire face à l'électorat, présente un exposé étrangement faible et incomplet.

Le rédacteur de la chronique financière de la *Gazette* de Montréal adopte une attitude semblable à celle-là. Le 19 janvier, il aurait déclaré:

Qu'on ne veuille pas s'attaquer aux problèmes fondamentaux, c'est ce qui ressort aussi des allusions à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Il commentait le discours du trône. Rien n'est changé en ce qui concerne la politique ou plutôt l'absence d'une politique de défense du gouvernement. On ne dit pas si les troupes canadiennes seront effectivement pourvues d'ogives atomiques. Pourtant, depuis la fin de la dernière session, l'affaire est devenue chaque mois plus pressante. Depuis lors, le Canada a fait l'acquisition de ses premiers intercepteurs F-101. Récemment, l'Aviation royale du Canada a pris en charge la direction des opérations à la base Bomarc, à North-Bay. D'après ce que nous a dit le ministre, elle s'occupera de l'entretien, du chauffage, etc.